



Habitat & Développement 12
Carrefour de l'Agriculture
12026 RODEZ Cedex 9
Mail : hd12@wanadoo.fr
Tél.: 05 65 73 65 76

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNE DE

SAINT-LEONS

CARTE COMMUNALE



ELABORATION DE LA REVISION

Approuvé le:

06 NOV. 2013

Exécutoire le:

VISA

Date:

15 NOV. 2013

Le Maire
Hubert SEITER

Révisions

**ANNEXE 2 AU RAPPORT DE PRÉSENTATION
DOSSIER D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000, RELATIF
À L'ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE DE ST-LÉONS**

2.2

Sommaire

<i>1. Présentation du site Natura 2000</i>	<i>1</i>
1.1 Localisation géographique	2
1.2 Le projet de carte communale de St-Léons	4
<i>2. Analyse de l'état initial des habitats naturels et des espèces du site</i>	<i>6</i>
2.1 Composition du site	6
Espèces potentiellement présentes	14
2.2 Fiches espèces végétales	16
2.3 Fiches espèces Animales	28
2.4 Les potentialités du sites	36
<i>3. Incidences du projet d'élaboration de Carte Communale</i>	<i>38</i>
3.1 Projet de Carte Communale: incidences directes	38
3.2 Projet de Carte Communale: incidences indirectes	40
3.3 Mesures pour supprimer, réduire les incidences dommageables du projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces	41
3.4 Analyse des méthodes utilisées pour évaluer les incidences du projet sur le site ainsi que les difficultés rencontrées	42
3.5 Conclusions sur l'atteinte portée par le projet de Carte Communale sur l'état de conservation du site Natura 2000: ZSC «Tourbières du Lévézou»	42
3.6 Résumé non technique	43
3.7 Bibliographie	44
<i>Annexes</i>	<i>45</i>
Annexe 1	45
Annexe 2	50

Présentation du site Natura 2000

Le site Natura 2000 concerné par la révision de la Carte Communale de la commune de Saint-Léons est le site : ZSC « Tourbières du Lézérou », code FR 7300870. Il s'agit d'une Zone Spéciale de Conservation « Habitats ».

L'espace délimité pour ce site s'étend sur une partie du territoire des communes suivantes du département de l'Aveyron: Canet-de-Salars, Castelnau-Pégayrols, Curan, Saint-Beauzély, Saint-Laurent-de-Lézérou, Saint-Léons, Salles-Curan, Ségur, Vézins-de-Lézérou.

En effet, ce site Natura 2000 est en réalité composé de plusieurs sites distincts (18), tous des tourbières regroupées au sein d'une même entité les « Tourbières du Lézérou ».

Sur le territoire communal de St-Léons quatre tourbières sont recensées, composées de 8 habitats différenciés qui justifient cette désignation; et qui font l'objet de cette évaluation environnementale.

Site Natura 2000 (Directive "Habitats")

Identifiant national : **FR7300870**
Libellé : **Tourbières du Lézérou**
Statut : **ZSC**
Date de parution au JO : **20/01/2009**
Superficie (ha) : **487.49**



Périmètre (sélection)
Périmètre (autre)



1.1 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Située dans le Lézérou, la Zone Spéciale de Conservation « Tourbières du Lézérou » n°FR7300870, couvre une surface de 487.49ha avec une altitude variant de 571 à 1 031m.

Le Lézérou est un ensemble de hauts plateaux qui, avec l'Aubrac et les Grands Causses, fait partie des hautes terres de l'Aveyron. Il est bordé à l'Ouest par le Ségala, à l'Est par les Grands Causses, au Sud par le Pays de Roquefort et au Nord par le Pays Ruthénois et la vallée de l'Aveyron.

Le Lézérou est un ensemble montagneux qui fait partie de l'extrémité Sud du Massif Central. Composé de collines séparées par des vallons, le Lézérou est une région de hauts plateaux vallonnés entaillés par des dépressions et des vallées peu profondes.

Il est traversé par deux cours d'eau majeurs qui coulent d'Est en Ouest : le Viaur au Nord et le Vioulou au Sud.

La couverture rocheuse est essentiellement métamorphique, composée de gneiss, mais aussi localement de schiste, de micaschiste et de granite et de quelques affleurement calcaires du secondaire.

En Aveyron 9 communes sont concernées par ce site: Canet-de-Salars, Castelnau-Pégayrols, Curan, Saint-Beauzély, Saint-Laurent-de-Lézérou, Saint-Léons, Salles-Curan, Ségur, Vézins-de-Lézérou.

Le DOCOB (Document d'Objectifs) de ce site, piloté par l'ADASEA Aveyron, a été mené du 8 juin 2001 au 27 janvier 2004 et approuvé par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2008 (Cf. Annexe 1).

Communes	Superficie des communes (km²)	Part dans la commune	Part de la commune
Canet de Salars	29.97	3%	0.5%
Castelnau Pégayrols	53.01	2%	0.2%
Curan	41.18	16%	2%
Saint-Beauzély	30.69	5%	0.8%
Saint Laurent de Lézérou	23.33	21%	5%
Saint Léons	32.89	15%	2%
Salles curan	93.90	14%	0.7%
Ségur	67.05	5%	0.4%
Vézins de Lézérou	78.96	14%	0.9%

Liste des communes situées sur le périmètre de la ZSC

Sur le territoire de St-Léons, sur les 18 tourbières recensées pour le site ZSC «Tourbières du Lézérou», seules quatre tourbières sont répertoriées, il s'agit de :

- la tourbière d'Agladières,
 - la tourbière de la Plaine des Rauzes,
 - la tourbière de Pomayrols,
 - et la tourbière du moulin de Salèlle,
- situées dans le quart Nord-ouest du territoire communal, elles concernent 2% du territoire communal, soit 0.65km².

Site Natura 2000 (Directive "Habitats")

Identifiant national : **FR7300870**
 Libellé : **Tourbières du Lézérou**
 Statut : **ZSC**
 Date de parution au JO : **20/01/2009**
 Superficie (ha) : **487.49**



Périmètre (sélection)
 Périmètre (autre)



1.2 LE PROJET DE CARTE COMMUNALE DE ST-LÉONS

A l'Est du département de l'Aveyron, à 19 Km seulement au Nord-ouest de Millau, la commune de Saint-Léons se situe à la limite du Causse Rouge et du Lévézou, dans la vallée de la Muse, au sein du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Ce territoire creusé de vallées est clairement délimité à l'Ouest par les ruisseaux des Pradines et de la Musette, à l'Est par les ruisseaux de la Combe Croze, du Lumansonesque ainsi que de nombreux cours d'eau.

La commune bénéficie de l'influence du bassin économique de l'agglomération millavoise. Cette relative proximité, ainsi qu'une assez bonne desserte, participent à la stabilité démographique communale.

Couvrant une superficie de 3 289 hectares pour 400 habitants au recensement de 2011, elle affiche une densité de 12.16 habitants au km².

Par délibération en date du 6 juillet 2010, le conseil municipal de Saint-Léons a prescrit l'élaboration d'une Carte Communale.

Ce document d'urbanisme doit permettre à la commune d'établir :

- un état des lieux et une analyse des zones naturelles, des paysages et des sites,
- un état des lieux de l'activité agricole,
- une analyse des terres agricoles autour des hameaux,
- une analyse de la typologie des hameaux,
- un zonage de l'activité forestière,
- une étude sommaire des parties agglomérées (bourgs, villages et hameaux),
- une synthèse des données de base démographiques et économiques et leur analyse,
- un bilan de l'état existant et des besoins nouveaux de la commune.

Sur le site ZSC «Tourbières du Lévézou», que constitue l'ensemble des quatre tourbières citées précédemment, le projet de Carte Communale classe l'ensemble de ces secteurs en zone N en opposition aux zones U, que permet une Carte Communale.

En effet, les Cartes Communales distinguent deux types de secteurs:

- les zones U, pour zones Urbaines correspondant aux zones où les constructions sont autorisées,

- les zones N, pour zones Naturelles, agricoles et Forestières, qui sont des secteurs **où d'après l'article R124-3 du Code de l'urbanisme «les constructions ne peuvent pas être autorisées, à l'exception:**

1° De l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ;

2° Des constructions et installations nécessaires :

- à des équipements collectifs ou à des services publics si elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;

- à l'exploitation agricole ou forestière ;

- à la mise en valeur des ressources naturelles».

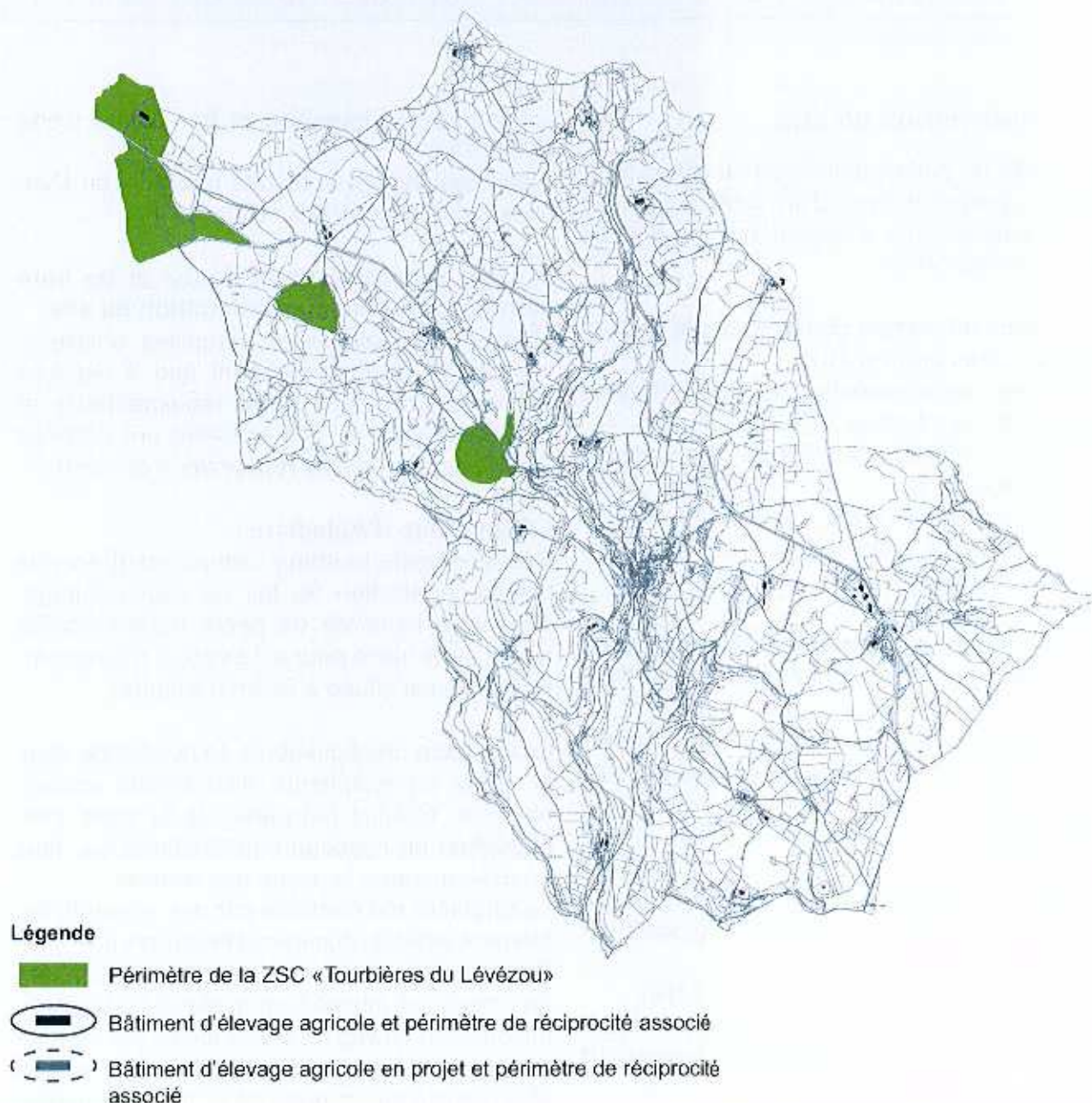
La municipalité de St-Léons, a choisi de prendre en considération la problématique Natura 2000 très en amont en évitant de centrer son projet de Carte Communale à proximité des tourbières, ainsi les hameaux ou sites bâtis, inscrits dans le périmètre ZSC Natura 2000, sont classés en zone N.

Carte des enjeux agricoles et environnementaux à l'échelle communale

Aujourd'hui en terme de bâti existant, un bâtiment à vocation agricole est recensé dans le périmètre de la tourbière de la Plaine des Rauzes, en limite Nord-ouest du territoire communale (tourbière à cheval sur deux communes: St-Léons et St-Laurent-De-Lévézou).

Donc d'après le code de l'urbanisme, les aménagements possibles que prévoit la Carte Communale, porteront essentiellement sur des constructions ou installations nécessaires à des équipements collectifs, à des services publics, à l'exploitation agricole, pastorale ou forestière et à des extensions ou annexes du dit bâtiment agricole (seul bâtiment existant sur le site); dans la mesure où elles «ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages».

Le zonage N, que prévoit le projet de Carte Communale de St-Léons, sur le site «Tourbières du Lévézou», tient donc compte de la valeur patrimoniale et environnementale du territoire, en interdisant, d'une part toute nouvelle construction à usage d'habitation tout en laissant certaines possibilités concernant des équipements pouvant s'avérer nécessaires dans l'avenir et d'autre part permettre le développement d'activités agricoles à condition de ne pas porter atteinte aux espaces naturels et aux paysages, tel que le stipule le code de l'urbanisme.



2. Analyse de l'état initial des habitats naturels et des espèces du site

(Source: DOCOB)

2.1 COMPOSITION DU SITE

Ensemble de petites tourbières ou zones tourbeuses représentatives d'un vaste ensemble sur le Lézou qui a aujourd'hui été en très grande partie détruit.

1. Classes d'habitats composants le site:

- Autres terres arables 40%,
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 39%,
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais,
- Tourbières, 12%,
- Forêts caducifoliées 6%,
- Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garigues, Phrygana 3%.

2. Liste d'habitats d'intérêt communautaire:

- Landes sèches européennes (code EUR 4030)
- Formations herbeuses à *Nardus* (gazon atlantique à *Nard Raide*), riches en espèces et substrats siliceux des zones montagnardes (code EUR 6230)
- Prairies humides à *Molinie* sur sols calcaires tourbeux ou argilo-limoneux (code EUR 6410)
- Prairies de fauche de montagne (code EUR 6520)
- Tourbière haute active (code EUR 7110)
- Tourbière à *Molinies* ou tourbière haute dégradée susceptible de régénération (code EUR 7120)

- Tourbière de transition et tremblante (code EUR 7140)

- Dépressions sur substrats tourbeux du Rynchosporion (code EUR 7150)

3. Liste des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site:

Mammifères, amphibiens et reptiles, poissons, invertébrés, plantes, sachant que 3 espèces animales font l'objet d'une réglementation et d'une protection (cf. *Annexe listes des espèces végétales et animales rencontrées par site*)

La Tourbière d'Agladière :

Petit ensemble tourbeux actuellement en voie d'homogénéisation du fait du sous-pâturage. C'est une tourbière de pente neutro-alcaline assez particulière pour le Lézou, d'où son intérêt. Elle est située à 850m d'altitude.

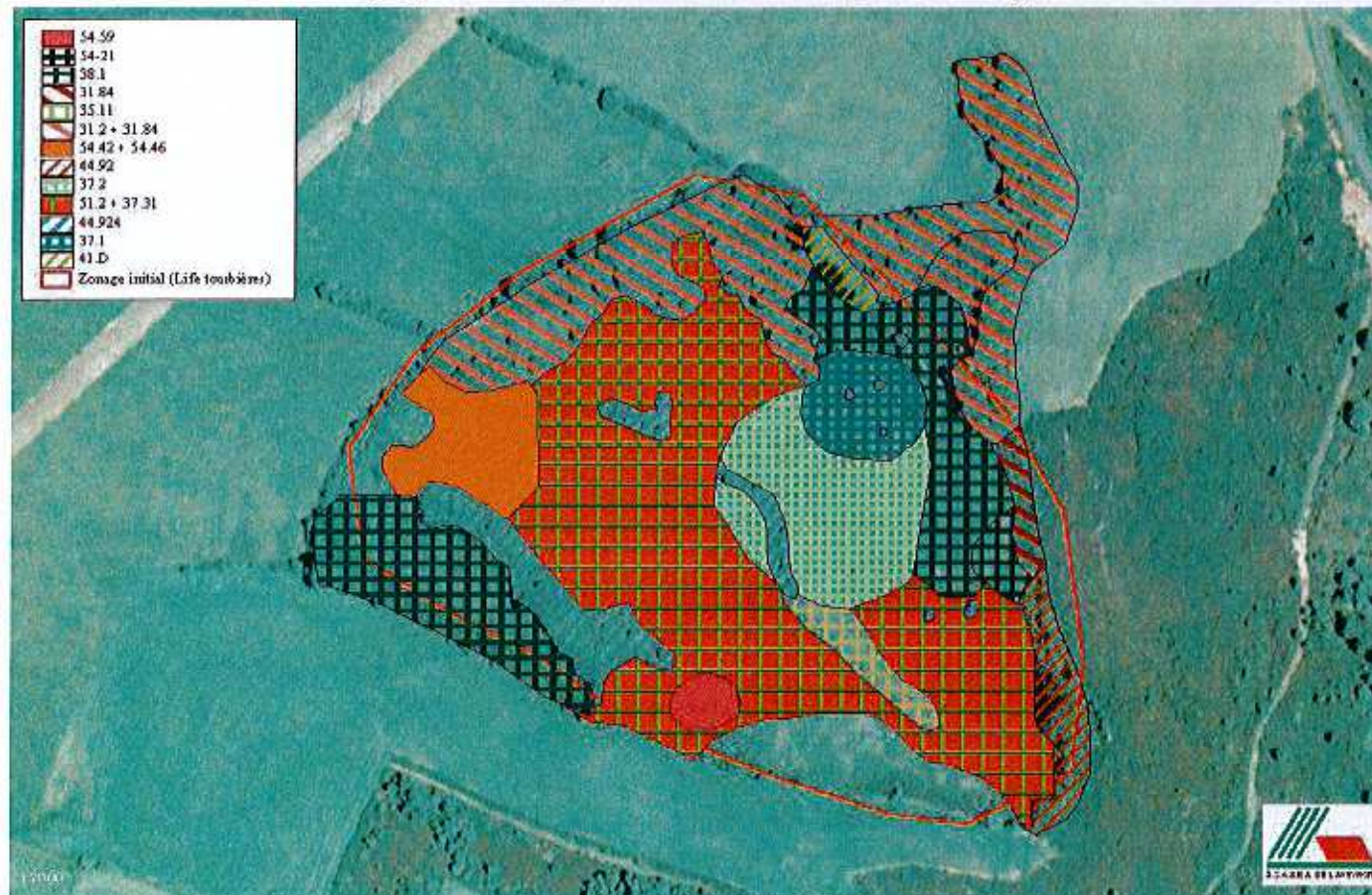
La tourbière des Agladières se positionne dans le creux topographique d'un bassin versant naisseur. Celui-ci fait partie de la zone d'alimentation du ruisseau des Pradines qui, plus en aval, traverse la plaine des Rauzes.

La tourbière est dominée par des versants faiblement inclinés, occupés d'herbages pour partie, et de friches pour le reste. Sa position très en amont est attestée en quelque sorte par le fait que son talweg n'est pas incisé par un ruisseau ; par le fait, aussi, que ce talweg n'est pas plus humide que le reste de la zone tourbeuse.

On perçoit des suintements sur les versants (ce qui ne veut pas dire au pied des versants...). La circulation des eaux dans ce petit impluvium en forme de demi entonnoir se fait essentiellement de manière hypodermique. Et le fait que la pente en long du vallon perde de la valeur d'amont en aval induit un engorgement relatif de toute la zone en creux, qui n'arrive pas à être drainée en l'absence d'incision vigoureuse.

Cartographie des habitats naturels de la tourbière d'agladrière

A



Données : Le cadastre GODE de l'Université de Toulouse-Le Mirail et ADAFEA de Toulouse. Carte géologique : ADAFEA de Toulouse. FID : ArcView 3.2 a. Copyright BD Ortho 2002

La Tourbière de la plaine des Rauzes :

Très belle tourbière bombée à sphaignes de plus de 25 ha à plus de 800m d'altitude. Elle est aussi constituée de prairies humides, de landes marécageuses et de petits ruisseaux (en partie à l'origine du Viaur). Cette très riche zone au point de vue de sa biodiversité a fait l'objet d'un achat partiel par le Conseil Général de l'Aveyron et est aussi incluse dans le territoire du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Cette vaste zone tourbeuse fait partie du bassin versant du ruisseau des Pradines alimenté par le Mont Seigne, si l'on s'en réfère à la simple lecture de la carte IGN au 1/25.000e. En fait, il s'agit du haut bassin du Viaur, lequel prend réellement son nom après la confluence Pradines-Rieutord, immédiatement en aval de la plaine des Rauzes. C'est donc une tourbière qui n'est pas une « tête de vallon » ou un « bassin naisseur », mais qui est traversée par un ruisseau allochtone, c'est-à-dire formé ailleurs. Existe cependant une relation hydrologique importante entre ce ruisseau et l'alvéole qu'il parcourt. Ne serait-ce que pour des raisons morphométriques : tout d'abord, la pente en long de l'alvéole est faible, tout comme celle du ruisseau : 4 pour 1000 sur l'alvéole ; 3 sur le ruisseau (du fait des sinuosités qui allongent son parcours); ensuite, du fait du faible encaissement du ruisseau, le plus souvent compris entre 0,70 et 1m pour ce qui est du fond (sa-

blonneux) par rapport au tapis végétal; 0,40 à 0,70m pour ce qui est de la ligne d'eau (sauf période de crue); et enfin parce que l'alvéole ne se relève que lentement sur le plan latéral: la platitude relative du fond de vallée s'étale sur près de 100m en largeur.

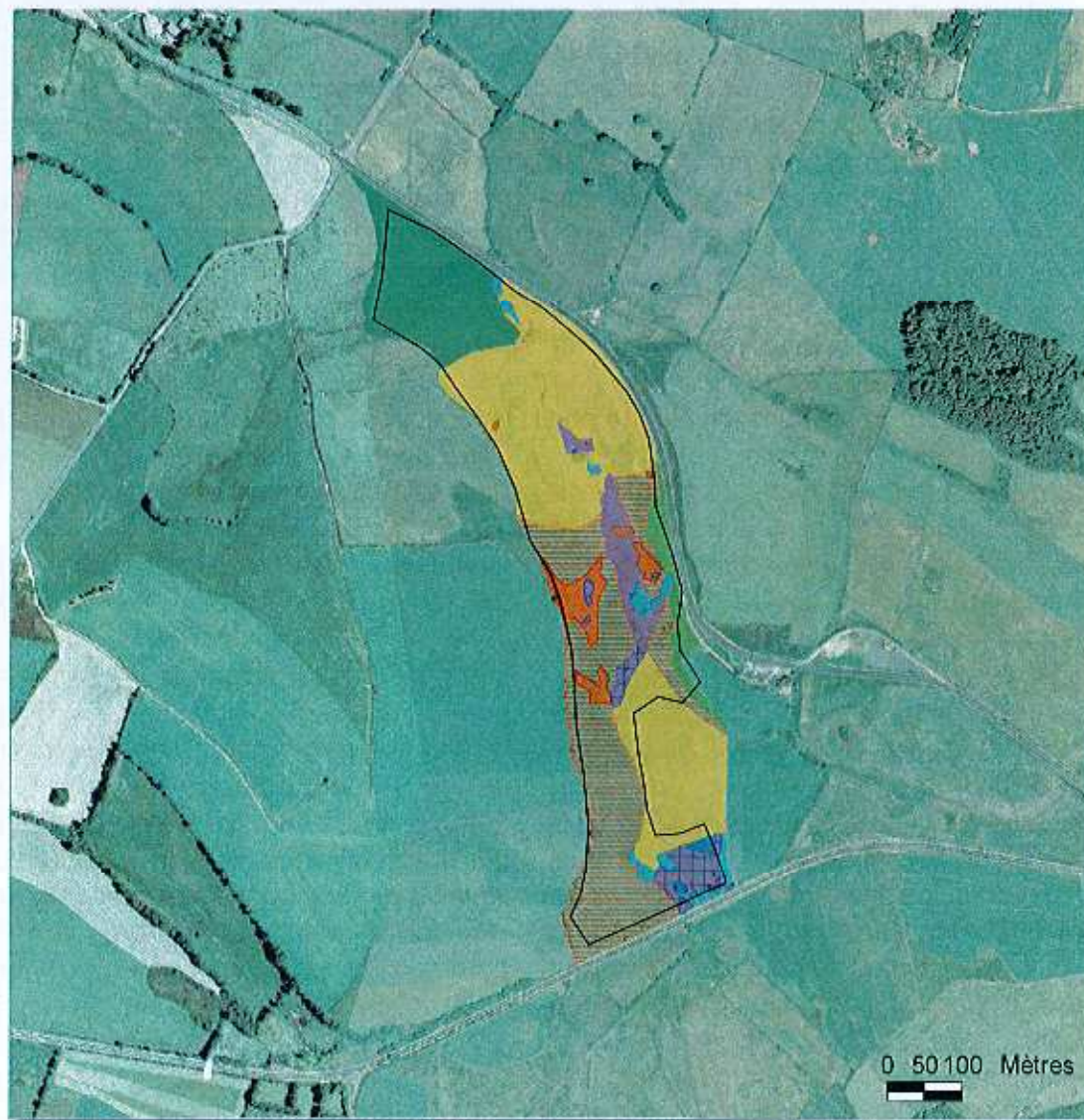
Cela indique une connexion entre tourbière et ruisseau, ce dernier n'étant pratiquement pas drainant, sauf cas de grosse averse dans ce secteur. L'alimentation de ce ruisseau est bonne elle ne connaît que des étiages modérés. Le plus souvent elle doit se tenir entre 10 et 50 l/s dans la traversée de la plaine des Rauzes, avec un régime pondéré. Cependant a été constaté que les crues formées à l'amont pouvaient occasionner des débordements dans la tourbière, couvrant les sinuosités mais sans pour autant recouvrir les méandres. En dehors de ces phases hydrologiques extrêmes, le ruisseau des Pradines maintient une imbibition latérale sur l'ensemble du site. Mais ce n'est pas l'unique cause: le ruisseau subit une déviation en amont de la plaine des Rauzes, sur sa gauche, fruit d'aménagements agricoles d'un autre temps. Le petit chenal dérivé, dont la pente est extrêmement faible, suit la bordure occidentale de la zone tourbeuse en position relativement perchée (1 à 2m); évidemment ce chenal n'est pas étanche, et il est vraisemblable que lui aussi participe à la saturation des terrains. De surcroît, il peut déborder et se déverser directement sur la plaine, sans parler des pra-

tiques agricoles visant à le barrer localement ou à échancre son rebord pour que ses eaux dégèlent la prairie ou favorisent la pousse en été... Enfin, il y a lieu de signaler que les versants encadrants participent eux aussi à l'imbibition de la zone tourbeuse, très rarement par voie directe (ruissellement), le plus souvent par hypodermie. D'ailleurs le bas du versant Est, sous la RD 29, présente des venues d'eau donnant lieu à une tourbière de versant, l'inclinaison topographique venant recouper les circulations hypodermiques, ne pouvant poursuivre plus bas leur parcours souterrain; deux ou trois venues d'eau plus ponctuelles matérialisent ce constat.

Cartographie des habitats naturels de la tourbière de Rauzes

-  Zonage initial (Lille tourbière)
-  Habitats de tourbières actives, tourbières basses
-  Moliniaies et tourbières basses
-  Palouses à Nard et landes sèches
-  Praires eutrophes et jonçales dégradées
-  Praires humides oligotrophes
-  Mégaphorbiaies
-  Mégaphorbiaies et roselières
-  Roselières
-  Bosquets de saules

Fond : BD ORTHO@IGN 1997 - sources : SCOP SAGNE (comité de concertation 8 septembre 2005)



La Tourbière de Pomayrols :

Ensemble de petites prairies humides et zones tourbeuses à 750 m d'altitude située sur le rebord occidental du plateau du Lévézou. L'enrichissement et la colonisation par des stades arbustifs ou arborés sont nettement sensibles, ce qui donne un aspect particulier à cette zone humide neutro-alcaline.

S'agissant plutôt d'une tourbière de talweg, dans une vallée assez étroite, le fonctionnement hydrologique correspond globalement à celui d'une gouttière : les versants distribuent, sur chaque côté, les écoulements vers le bas-fond tout en longueur. Ceci, vu à petite échelle. Dans le détail, ce schéma sommaire est un peu moins évident, mais le principe d'un vallon et d'une tourbière étirés et peu large reste valable. La zone tourbeuse est aussi le siège de la confluence des ruisseaux de Roubayrolles et de Sagette. Ses aspects les plus caractéristiques ne jalonnent pas forcément l'axe du talweg, de part et d'autre du ruisseau de Roubayrolles, particularité identique à celle d'autres sites, mais tout autant les secteurs de transition entre versant et fond de vallon proprement dit. L'agriculture ne s'y est pas trompée, en délaissant ces terroirs pourtant peu pentus (donc commodes) mais gorgés d'eau.

L'alimentation du fond tourbeux se fait pour partie par des venues hypodermiques descendues des versants encadrants, dépourvus de

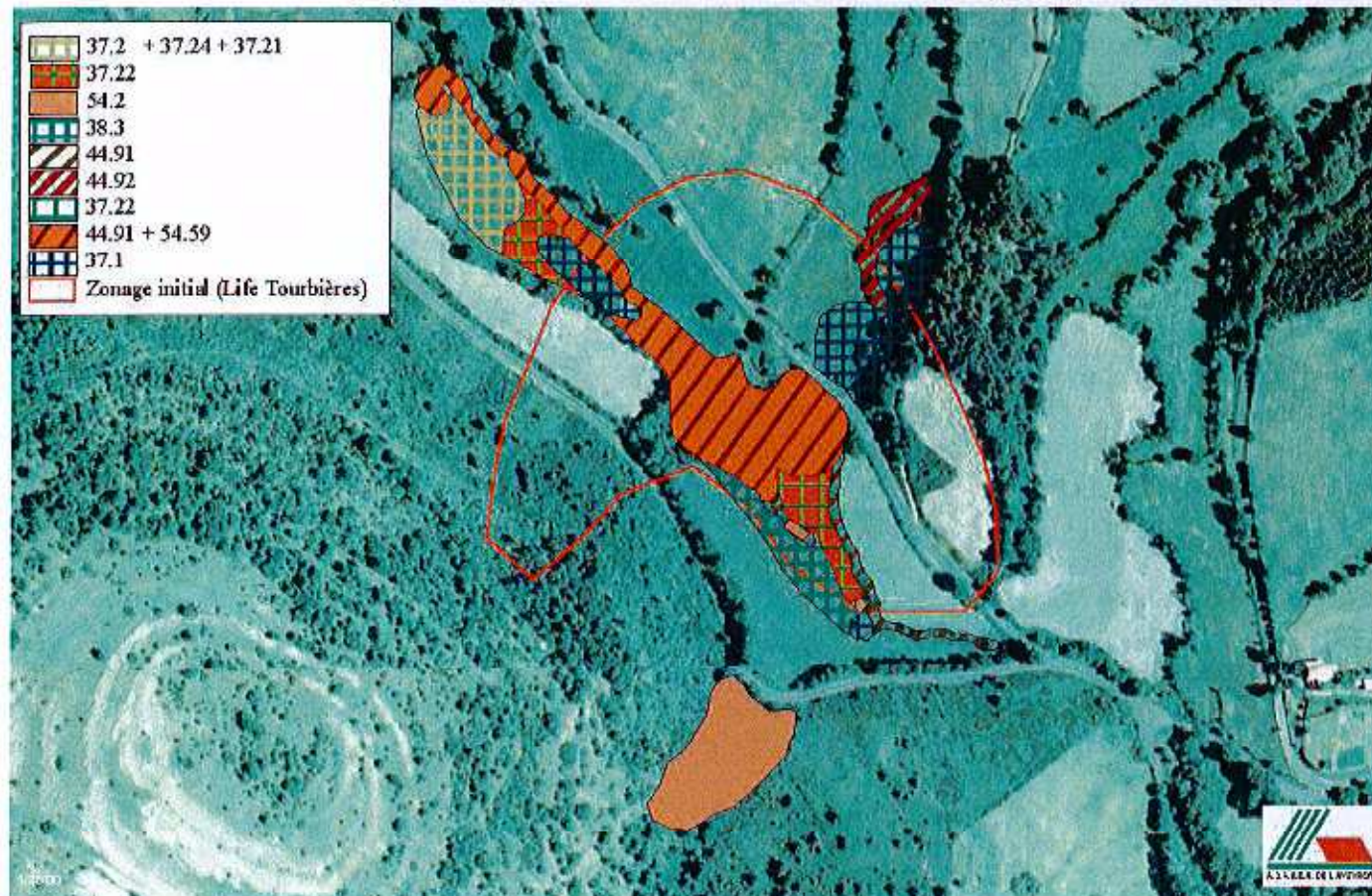
rus drainants à ciel ouvert, si l'on peut dire. Il y a imbibition dans les colluvions et les altérites des collines qui dominent la vallée ; imbibition aussi des diaclases et fissures de la roche mère.

Les eaux descendent de proche en proche, et ont ensuite tendance à l'émergence diffuse dès que la pente fléchit où que la saturation s'approche de la surface.

On perçoit sur le terrain l'existence d'un fossé de type béal ou bésale, qui assurait à la fois le drainage (par collecte) et la répartition des eaux; aujourd'hui comblé, il est néanmoins matérialisé par un alignement de joncs.

Quant au ruisseau de Roubayrolles, il se forme beaucoup plus en amont ; et dans ces conditions, la tourbière de Pomayrols ne fait pas figure de bassin naisseur. Le ruisseau ne fait que la parcourir et la scinder en deux, encore qu'elle soit peu présente en rive gauche. Il ne fait aucun doute que ce ruisseau s'accompagne d'un sous écoulement, lequel doit concerner aussi, en souterrain, les abords du chenal. Dans la partie amont de la tourbière, il n'est pas illogique de penser que ce sous écoulement participe à l'imbibition globale des terrains en fond de vallon, et qu'une sorte d'équilibre hydrostatique s'établit entre les apports latéraux (dont nous avons parlé) et la drainant liée à l'incision relative du lit du ruisseau, qui évacue vers l'aval les surplus d'eau.

Cartographie des habitats naturels de la tourbière de pomayrols



La Tourbière du moulin de Salèlle :

Il s'agit, en fait, d'une prairie humide qui présente surtout l'intérêt d'héberger l'Iris de Sibérie, plante inscrite aux annexes de la Directive Habitat, une des rares stations françaises (deux en Midi-Pyrénées).

La partie intéressante fait moins de 5 ha à 820m d'altitude, il s'agit d'une prairie de fauche, également pâturée en fin de saison.

Les eaux souterraines sont en véritable stagnation dans cette vaste alvéole para tourbeux quasiment plat. Vu de loin, le site donne plutôt l'impression d'une prairie humide de grande ampleur plutôt que d'une tourbière stricto sensu. Elle se situe dans le secteur de confluence des ruisseaux de Viaur, de Pradines et de Rieutord. Il faut voir, sur le plan hydro- géomorphologique, que la vallée du Viaur se resserre en aval du site dont nous nous occupons, entre les hauteurs du bois de Vezins et celles des Violettes-du-Ram, armées de roches dures. En amont de ce passage, à la manière d'un verrou, les matériaux tardi-glaciaires n'ont pu être évacués et ont comblé la cuvette du moulin de Salèlle. L'ensemble de la zone tourbeuse est donc soumis à une nappe sub-affleurante. Elle se maintient quasiment en l'état, à la fois du fait d'une bonne alimentation météorique (la surface est conséquente), d'apports latéraux (phénomène d'impluvium à partir des versants) et d'une éventuelle contribution du Viaur et du

Rieutord à partir de l'amont. Mais il est évident que la saturation a ses limites physiques et que, lorsqu'elle est réalisée, tout afflux d'eau supplémentaire est voué à générer des submersions. C'est ce qui se produit en fin de période humide, même si la végétation soustrait à la vue de loin une partie des eaux ; en fait, la cuvette n'est alors qu'une immense flaque (sans compter l'eau des horizons humifères, tourbeux et altéritiques). Voilà pour ce qui est des apports. De plus, la nappe sub-affleurante se maintient aussi du fait des répercussions de l'étranglement hydro géomorphologique dont nous avons fait état, qui se situe dans l'aval immédiat. Le Viaur est peu incisé et sa pente peu marquée avant ce franchissement ; ce qui participe au maintien en eau du terroir para tourbeux du moulin de Salèlle.

Cartographie des habitats naturels de la prairie humide du moulin de Saleles



Données : La base de données de l'Inventaire de la Biodiversité de l'ADEPA. Cartographie : ADEPA de l'Inventaire, 2001. Au Vieux 2. Copyright 2001. ADEPA.

ESPÈCES POTENTIELLEMENT PRÉSENTES

Au total, 37 espèces végétales ont été recensées sur le site l'INPN (septembre 2012) (Inventaire National du Patrimoine Naturel).

Dont certaines d'entre elles figurent sur la liste rouge nationale (liste des espèces menacées en France), , il s'agit respectivement de: *Eupactis palustris*, *Zootoca vivipara*, *Arvicola sapidus*, *Coenagrion mercuriale* et *Iris sibirica*.

2.2 FICHES ESPÈCES VÉGÉTALES

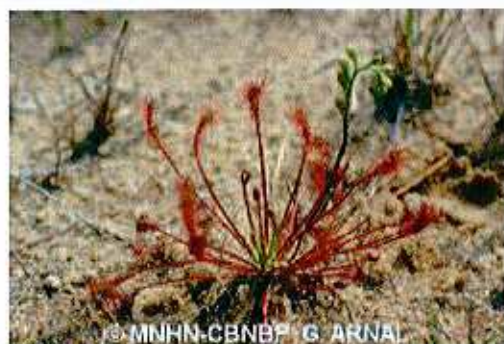
. *Drosera intermedia*

=> Espèce réglementée, espèce protégée

STATUT SUR LE SITE



Statut de présence	Statut de reproduction	Source de la donnée	Date de dernière observation
Présence certaine	Espèce reproductrice	Programme de connaissance 1032	01/10/2003



STATUT DE PROTECTION ET MENACE

Taxon soumis à réglementation

de portée nationale	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain : Article 3 Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain : Article 2
---------------------	--

Caractères diagnostiques :

Petite plante herbacée, de 4 à 10 cm, à tiges simples, courbées et genouillées à la base, puis redressées ; naissant à la base de la rosette foliaire, et dépassant à peine les feuilles à la floraison. Feuilles dressées, à limbe obovale, atténué en long pétiole glabre ; limbe couvert sur sa face supérieure de poils glanduleux rougeâtres ou rouge-brunâtres, brillants, mobiles, terminés par une gouttelette ; ces poils sont autant de pièges actifs qui peuvent capturer des insectes ; parfois aussi de très petites feuilles sur la hampe florale. Fleurs petites (0,5 à 1,5 mm), blanches, plus rarement rosées, en grappes unilatérales naissant latéralement sur la souche souterraine ; 5 sépales, 5 petits pétales libres, 5 étamines et 3-5 carpelles soudés, à stigmates plans, échancrés au sommet et rougeâtres ; fruit = une toute petite capsule, presque en poire, égalant ou dépassant le calice, à graines minuscules, obovales, tuberculeuses. Floraison de juillet à août.

Confusions possibles :

Cette espèce se différencie relativement aisément des autres *Drosera* par la forme de ses feuilles, et surtout par le départ latéral de sa hampe florale. Elle peut être confondue avec l'hybride *D.x.obovata* Mert. et Koch., dont il est l'un des parents, et qui possède des caractères intermédiaires ; mais à la floraison on le distingue de *D.intermedia* par ses tiges florifères, qui naissent du centre de la rosette, et par ses graines avortées.

Caractères biologiques :

Hémicryptophyte à rosette. Plante vivace se perpétuant par des bourgeons situés sur une tige souterraine très courte et sur laquelle on peut voir les restes des feuilles des rosettes des années précédentes.

Aspects des populations sociabilité :

Dans les milieux où elle est à son optimum, l'espèce peut assez rapidement (mais en général temporairement) être abondante.

Caractères écologiques :

Plante des marais tourbeux, des mares à Sphaignes, des landes humides. De la plaine aux montagnes, où elle peut s'élever jusqu'à 2300 m ; très héliophile, s'installe souvent sur les zones décapées (anciennes exploitations de tourbe).

Habitats concernés :

Marais tourbeux et tourbières à sphaignes du *Rhynchosporion albae*, de l'*Anagallido-Juncion* ; mares et dépressions tourbeuses des landes humides de l'*Ericion tetralicis*.

Répartition géographique :

Espèce sub-atlantique, ou amphi-atlantique : en Europe, de l'Irlande et de la Finlande au Nord du Portugal et jusqu'aux Balkans, aux Carpathes et à l'Ukraine ; présente aussi dans le Caucase et, semble-t-il, sur les montagnes d'Iran ; très répandue en Amérique du Nord, surtout sur la façade Est. En France, rare et dispersée, mais présente, dans le Massif armoricain, la Picardie, la Lorraine et l'Alsace, la Bourgogne et la Franche-Comté, l'Auvergne et le Limousin ; encore plus rare ailleurs, et nulle dans le Sud-est et toute la zone méditerranéenne.

Etat des populations :

Si certaines populations peuvent être abondantes, l'espèce est la plupart du temps plutôt disséminée et discrète. Elle est pourtant en recul sensible, surtout en plaine.

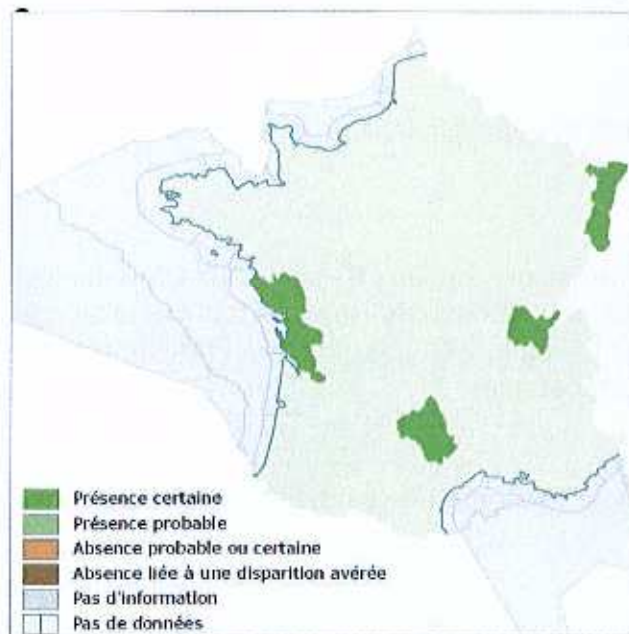
Menaces potentielles :

L'espèce est, sur l'ensemble de son aire, en régression, d'autant plus qu'elle est assez peu répandue. Les milieux où elle se développe sont en effet partout menacés (drainages des zones humides, pollution, amendements, ou encore abandon des pratiques rurales traditionnelles qui conduisent à la fermeture des milieux...). De plus, elle est souvent cueillie, d'une part, à titre de curiosité, par les amateurs, et d'autre part pour ses propriétés, puisqu'elle est réputée agir efficacement dans les maladies pulmonaires, la coqueluche, etc.

Source: Conservatoire Botanique National

Iris sibirica

=> Espèce évaluée, espèce réglementée, espèce protégée, espèce menacée



STATUT DE PROTECTION ET MENACE

Taxon soumis à réglementation

de portée nationale	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain : Article 1
---------------------	---

Taxon évaluée sur liste rouge:

Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012) : DD (listé *Iris sibirica*)

Livre rouge de la flore menacée de France - Tome I : espèces prioritaires (1995) : V (listé *Iris sibirica* L.)

Caractères diagnostiques :

- Plante vivace de 50 cm à 1 mètre, glabre, à rhizome gros comme le doigt
- feuilles linéaires en glaive, plus courtes que la tige simple cylindrique longuement nue au sommet
- fleurs 1-3, bleues à fond jaunâtre, odorantes, pédonculées dans une spathe courte à valves largement scarieuses dans le haut
- périanthe à tube court, à divisions extérieures non barbues et à limbe un peu plus long que l'onglet, les intérieures aussi longues mais dépassant les stigmates à 2 lobes courts obtus denticulés
- capsule oblongue-trigone, à peine apiculée.

Habitats concernés :

Écologie Prairies et landes humides : Charente-Inférieure ; lac de Joux, dans le Jura ; Alsace.

Répartition géographique :

Répartition Europe centrale et orientale ; Caucase, Sibérie, Japon.

Source: Telabotanica

Hypericum elodes

STATUT DE PROTECTION ET MENACE

=> Espèce évaluée, espèce réglementée, espèce protégée.

STATUT SUR LE SITE



Taxon protégé ou soumis à réglementation

de portée régionale	Espèces végétales en région Ile-de-France : Article 1 Espèces végétales en région Picardie : Article 1 Espèces végétales en région Bourgogne : Article 1 Espèces végétales en région Lorraine : Article 1 Espèces végétales en région Midi-Pyrénées : Article 1 Espèces végétales déterminantes en Bourgogne : Espèces végétales déterminantes en Ile-de-France : Catégorie 1-1 Espèces végétales déterminantes en Centre : Espèces végétales de la liste rouge de Champagne-Ardenne : Flore vasculaire (Validation CSRPN en avril 2007)
---------------------	--

Caractères diagnostiques :

Plante vivace, herbacée, à tige souterraine stolonifère immergée à faible profondeur dans la vase humide ; tiges aériennes courtes, de 5-6 à une vingtaine de cm. Feuilles opposées-décussées, sessiles et très embrassantes, semblant presque connées ; simples et entières ; d'un vert terne, car complètement recouvertes sur les deux faces d'un tomentum de poils blancs, crépus, denses ; feuilles ponctuées, comme chez beaucoup de Millepertuis, de petites glandes à essences visibles par transparence. Fleurs par 3 ou 4 au sommet des tiges aériennes, assez grandes (1,5 à 2 cm) ; 5 sépales vert-grisâtres, lancéolés, bordés de cils glanduleux brun-pourpre, soudés à leur base ; 5 pétales jaune d'or, libres, dressés, 3 à 4 fois plus longs que les sépales ; 3 faisceaux de 5 étamines jaunes plus courtes que les pétales ; ovaire supère, uniloculaire ; fruit = une capsule s'ouvrant par 3 valves ; floraison en été (juin à septembre).

Confusions possibles :

Difficiles : les Millepertuis aquatiques et en même temps très velus ne sont pas si fréquents.

Caractères biologiques :

Hémicryptophyte vivace.

Aspects des populations sociabilité :

Plante pouvant former de grandes populations, parfois de véritables tapis, en bordure des groupements aquatiques.



Caractères écologiques :

Espèce des plaines (essentiellement au dessous de 600-800 mètres), dans les mares de tourbières acides, sur les grèves des étangs, des pièces d'eau sur substrats sableux ou sablo-argileux, acides.

Habitats concernés :

Groupements de pelouses plus ou moins ouvertes, amphibies, inondées l'hiver mais à émergence estivale, de l'Helodeto-Sparganion et du Littorel-ion ; aussi dans les chenaux et les petites mares des prairies acides des Molinietalia ou des Anagallido-Juncetalia.

Répartition géographique :

Espèce typiquement atlantique : présente uniquement en Europe de l'Ouest, de puis l'Angleterre et le Portugal jusqu'en Allemagne occidentale, en Suisse, en Italie du nord ; mais de plus en plus rare vers les marges orientales de son aire ; en plaine presque exclusivement. En France, elle est assez fréquente, sur toutes sortes de substrats acides, dans tout le Massif Armoricaïn, du Perche et du Cotentin aux Bocages des Deux-Sèvres, dans les Landes, en Sologne et en Brenne, sur les plateaux du Limousin ; ailleurs elle est beaucoup plus clairsemée : Picardie, Ile de France, Morvan, Cévennes... ; elle devient exceptionnelle à l'est du Rhône et de la Saône.

Etat des populations :

Si les populations occidentales, les plus nombreuses et les plus denses, ne semblent pas vraiment menacées, il n'en est pas de même pour les stations marginales, tant à l'est qu'au Sud de l'aire.

Menaces potentielles :

Comme pour beaucoup d'espèces des milieux humides, ce sont les stations qui sont menacées : assèchement des marais, drainages agricoles, eutrophisation des plans d'eau, etc. Par ailleurs, cette espèce supporte mal la fermeture totale du milieu et se trouve, par exemple, éliminée lorsque ses stations sont envahies par la Molinie, le Phragmite, etc.

Source: Conservatoire botanique National

. *Epipactis palustris*

=> Espèce évaluée, espèce réglementée, espèce protégée.

STATUT SUR LE SITE



© MNHN-CBNBP G. ARNAL

STATUT DE PROTECTION ET MENACE

Taxon protégé ou soumis à réglementation

de portée régionale	Espèces végétales déterminantes en Centre : Espèces végétales déterminantes en Bourgogne : Espèces végétales de la Liste rouge régionale des plantes vasculaires rares et/ou menacées en Pays de la Loire : Annexe 4 (VU) Espèces végétales déterminantes dans les Pays de la Loire : Espèces végétales prioritaires en Pays de la Loire : Annexe B Espèces végétales déterminantes en Ile-de-France : Catégorie 1-1
communautaire	Règlement communautaire CITES : Annexe II
de portée départementale	Espèces végétales dans le département Aveyron : Article 3 Espèces végétales dans le département Gers : Article 5 Espèces végétales dans le département Lot : Article 6 Espèces végétales dans le département Tarn : Article 8 Espèces végétales dans le département Tarn-et-Garonne : Article 9

Caractères diagnostiques :

Plante vivace, herbacée, à rhizome rampant, allongé, stolonifère, portant souvent plusieurs rejets. Tiges élevées (jusqu'à 60, voire 80 cm), parfois maculées de brun-pourpre. Feuilles en rosette basale et caulinaires, carénées, ovales-allongées (7-15 sur 1,5-4 cm), les supérieures bractéiformes. Fleurs en grappe spiciforme lâche, plus dense au début de la floraison, de 6 à 20 cm ; fleurs nombreuses (jusqu'à 25), assez grandes, pendantes ou horizontales, courtement pédonculées, souvent tournées d'un même côté ; 3 sépales lancéolés, de 7-15 sur 3-6 mm, velus et vert-pourpre pâle au dehors, glabres et beige-rosé ou pourpre en dedans ; 2 pétales latéraux semblables, de 6-13 sur 3-5 mm, plus pâles, souvent blanc-beige lavé ou strié de pourpre ; labelle en deux parties, l'antérieure (= hypochile) de 6-8 mm, beige-rosé strié de pourpre, à bords fortement relevés, la terminale grande (jusqu'à 10 mm), cordiforme, étalée, à bords très ondulés-crênelés, blanche et striée ou maculée de jaune d'or ; pas d'éperon ; ovaire infère, allongé, gris-vert fortement strié de brun-pourpre ; fruit = une capsule ; floraison en fin de printemps (mai-juin).

Confusions possibles :

Difficiles, la taille, la forme et la couleur des fleurs sont très typiques. A noter qu'il peut exister des formes à fleurs presque entièrement blanches ou blanc-rosé.

Caractères biologiques :

Géophyte à rhizome. Plante presque exclusivement entomogame, très visitée par les Hyménoptères.

Aspects des populations sociabilité :

Plante pouvant parfois former de grandes populations, mais plus souvent disséminée.

Caractères écologiques :

Espèce des plaines et des moyennes montagnes, jusque vers 1500-1800 mètres habituellement ; essentiellement sur terrains alcalins et en même temps très humides : suintements, pieds de sources, prairies tourbeuses, bas-marais, pannes de dunes ; plutôt héliophile.

Habitats concernés :

Groupements de prairies tourbeuses alcalines et de bas-marais alcalins du Caricion davallianae, ou du Molinio-Holoschoenion.

Répartition géographique :

Espèce eurosibérienne tempérée, de l'Atlantique et du Nord de l'Afrique à la Sibérie, au Caucase et à l'Iran ; plus rare dans le Nord (Scandinavie, Laponie) et le Sud (Espagne, Italie, Balkans, Maghreb) de son aire ; ailleurs, assez répandue, formant parfois des peuplements denses. En France, elle est présente un peu partout ; plus rare, peut-être même absente des départements du Massif Central et de Corse, elle ne forme de populations importantes que dans les collines du Nord-ouest (Normandie, Perche), les plaines et les plateaux du Nord-est (Champagne, Lorraine, Alsace), les basses montagnes (Jura, Savoie).

Etat des populations :

La plupart des populations, même les plus nombreuses, sont en régression.

Menaces potentielles :

Comme pour beaucoup d'espèces des milieux humides, ce sont les stations qui sont menacées : assèchement des marais, drainages agricoles, etc. Par ailleurs, cette espèce héliophile ne supporte que mal la fermeture du milieu et se trouve, par exemple, rapidement éliminée après abandon des prairies humides qui sont alors envahies de phragmites ou de jeunes arbres.

Source: Conservatoire Botanique National

. *Utricularia minor*

=> Espèce réglementée, espèce protégée.



STATUT DE PROTECTION ET MENACE

Taxon protégé ou soumis à réglementation

de portée régionale	Espèces végétales en région Ile-de-France : Article 1 Espèces végétales en région Champagne-Ardenne : Article 1 Espèces végétales en région Picardie : Article 1 Espèces végétales en région Centre : Article 1 Espèces végétales en région Basse-Normandie : Article 1 Espèces végétales en région Lorraine : Article 1 Espèces végétales en région Alsace : Article 1 Espèces végétales en région Pays-de-la-Loire : Article 1 Espèces végétales en région Midi-Pyrénées : Article 1 Espèces végétales en région Limousin : Article 1 Espèces végétales en région Rhones-Alpes : Article 1 Espèces végétales en région Languedoc-Roussillon : Article 1 Espèces végétales en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur : Article 1 Espèces végétales déterminantes en Ile-de-France : Catégorie 1-1 Espèces végétales de la liste rouge de Champagne-Ardenne : Flore vasculaire (Validation CSRP en avril 2007) Espèces végétales déterminantes dans les Pays de la Loire : Espèces végétales déterminantes en Bourgogne : Espèces végétales de la Liste rouge régionale des plantes vasculaires rares et/ou menacées en Pays de la Loire : Annexe 2 (CR) Espèces végétales prioritaires en Pays de la Loire : Annexe B Espèces végétales déterminantes en Centre :
---------------------	---

Caractères diagnostiques :

Plante aquatique vivace. Tiges et rameaux flottants, dimorphes, les uns portant des feuilles vertes, laciniées, de 3 à 8 mm de longueur, à segments denticulés, les autres des feuilles réduites, incolores, portant de nombreuses utricules d'environ 2 mm de diamètre. Tiges florifères aériennes, grêles, dressées, de 7 à 20 cm de hauteur. 2-4 fleurs à bractées ovales plus courtes que les pédicelles ; calice à lobes ovales-aigus ; corolle jaune pâle, souvent striée de brun intérieurement, de 6-8 mm ; lèvre supérieure échancrée, aussi longue que le palais ; lèvre inférieure plane ou à marges un peu réfléchies ; éperon réduit à une bosse obtuse. Floraison de juin à septembre.

Confusions possibles :

A l'état végétatif, difficile à distinguer des autres utriculaires, en particulier de *U. intermedia*; la présence des fleurs est indispensable.

Caractères biologiques :

Hydrothérophyte. L'espèce peut passer plusieurs années sans fleurir, et, même lorsqu'elle fleurit, elle ne forme pas toujours de graines. Les graines sont de toutes façons très rudimentaires ; elles ont la capacité de germer dans la vase au fond de l'eau. En automne, la plante donne naissance à des sortes de bourgeons ou hibernacles, qui constituent une forme de passage de l'hiver et permettent une multiplication végétative. Le genre *Utricularia* est caractérisé par la présence de petites «outres», lobes modifiés des feuilles, pourvus d'un couvercle et munis de poils sensoriels, qui permettent aux plantes de capturer des minuscules proies, telles que des Protozoaires, de petites larves de Daphnies, etc..

Caractères écologiques :

Dans les marais tourbeux, les «gouilles» des tourbières, sur les berges d'étangs ; jusqu'à 1800 m d'altitude.

Habitats concernés :

Dans les groupements herbacés du Sphagno-Utricularion ou du Rhynchosporion.

Répartition géographique :

Présente un peu partout en Europe, mais moins fréquente dans les régions boréales et dans la zone méditerranéenne ; présente aussi en Amérique du Nord. En France, un peu partout, mais inégalement répartie, et jamais fréquente ; peut-être plus rare encore dans le Midi.

Etat des populations :

Espèce non seulement rare, mais semblant, de plus, en régression.

Menaces potentielles :

Principalement menacée par la destruction des milieux aquatiques : comblement, travaux d'assainissement, atterrissement des pièces d'eau non entretenues.

Source: Conservatoire Botanique National

. Lycopode inondé

=> Espèce évaluée, espèce réglementée, espèce protégée, espèce menacée.

STATUT SUR LE SITE



Statut de présence	Statut de reproduction	Source de la donnée	Date de dernière observation
Présence probable	Espèce reproductrice	Informateur : SCAP	



STATUT DE PROTECTION ET MENACE

Taxon protégé ou soumis à réglementation

de portée nationale	Espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire : Article 1
de portée régionale	Espèces végétales déterminantes en Bourgogne : Espèces végétales de la Liste rouge régionale des plantes vasculaires rares et/ou menacées en Pays de la Loire : Annexe 2 (CR) Espèces végétales prioritaires en Pays de la Loire : Annexe B Espèces végétales déterminantes en Centre : Espèces végétales déterminantes dans les Pays de la Loire : Espèces végétales déterminantes en Ile-de-France : Catégorie 1-1 Espèces végétales de la liste rouge de Champagne-Ardenne : Flore vasculaire (Validation CSRPN en avril 2007)

Caractères diagnostiques :

Plante de petite taille, de 5 à 20 cm, rampant sur le sol ; tige principale courte, rampante et parfois à demi enterrée dans le substrat, portant de nombreuses petites racines dichotomes, se desséchant en partie à l'automne pour donner naissance à une nouvelle pousse de 3-5 cm ; une ou deux tiges dressées, pouvant atteindre 15-20 cm de hauteur, d'un vert vif et brillant. Feuilles serrées, imbriquées sur plus de 4 rangs, couvrant complètement la tige et le rameaux ; toutes semblables, étroites, linéaires-acuminées, translucides, les feuilles sporifères ne différant des feuilles stériles que par leur base élargie et la dent qu'elles portent de chaque côté. Epis fructifères très peu différenciés, apparaissant à la fin du printemps et se desséchant à l'automne.

Confusions possibles :

Possibles avec d'autres Lycopodes, par exemple avec *L. clavatum* (qui forme des rameaux très longs et des épis bien différenciés), ou avec *Huperzia selago* (qui n'a pas de tige rampante).

Caractères biologiques :

Chaméphyte.

Aspects des populations sociabilité :

Peut former des populations denses sur des sols nus et découverts, mais le plus souvent discrète.

Caractères écologiques :

Héliophile, hygrophile et acidiphile presque stricte, c'est une espèce pionnière qui s'installe sur les surfaces dénudées des tourbières à sphaignes et landes tourbeuses acides, et parfois aussi dans les dépressions humides arrière-littorales ; depuis la plaine jusqu'à l'étage montagnard, peut atteindre 1500 m dans les Alpes..

Habitats concernés :

Dans les groupements tourbeux acides du *Rhynchosporion albae*

Répartition géographique :

Espèce circumboréale mais plus abondante dans les régions boréo-atlantiques ; présente en Europe du nord, de la Laponie aux Monts cantabriques, aux Pyrénées, aux Alpes, aux Carpathes, plus disséminée sur les plateaux de l'ouest de la Russie, jusque vers l'Oural ; aussi aux Açores ; présente dans l'est de l'Amérique du nord, du Labrador aux Appalaches, plus rare vers l'ouest et les Rocheuses ; présente également dans les montagnes du Japon. En France, plutôt rare, et inégalement répartie ; nulle dans la région méditerranéenne, Corse comprise ; exceptionnelle dans une grande partie des plaines du sud-ouest, de l'ouest, du centre, du nord ; disséminée dans le Massif central, dans les Alpes et les Pyrénées ; encore assez bien représentée dans les montagnes du nord-est, Vosges et Jura.

Etat des populations :

En régression générale ; devenu rare, voire exceptionnelle, et non revue depuis longtemps dans de nombreuses régions. La plupart des stations sont dans des situations très précaires...

Menaces potentielles :

Ce sont bien sûr celles qui pèsent sur le milieu de tourbières : drainage, eutrophisation, ou encore abandon des pratiques rurales traditionnelles qui conduisent à la fermeture des milieux.

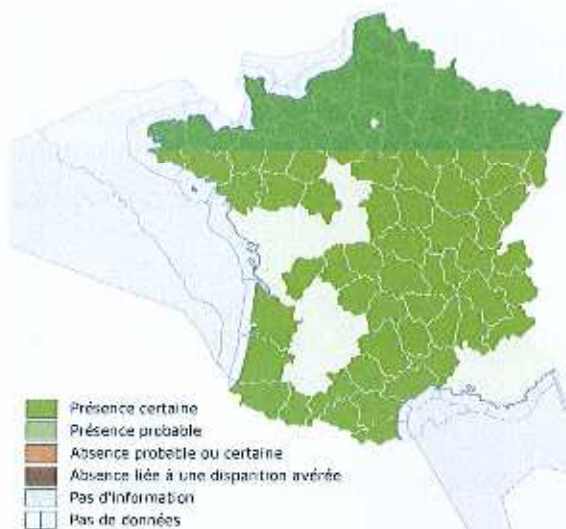
Source: Conservatoire Botanique National

2.3 FICHES ESPÈCES ANIMALES

. *Zootoca vivipara* (Lézard vivipare)

=> Espèce évaluée, espèce réglementée, espèce protégée.

STATUT SUR LE SITE



Statut de présence	Statut de reproduction	Source de la donnée	Date de dernière observation
Présence certaine	Espèce reproductrice	Programme de connaissance 1032	01/10/2004



STATUT DE PROTECTION ET MENACE

Taxon protégé ou soumis à réglementation

communautaire	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) : Annexe IV
internationale	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) : Annexe III
de portée nationale	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : Article 3

Taxon évaluée sur liste rouge:

Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008) : LC (listé *Zootoca vivipara*)

Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2011) : LC (listé *Zootoca vivipara*)

Caractères diagnostiques :

Ils peuvent atteindre 65 mm de long, leur queue est de même taille ou jusqu'à 1.5 fois la taille du corps qui donne une taille max. adulte d'environ 100 mm à 130 mm de long. Ils peuvent vivre jusqu'à 10 ans.

Les lézards vivipares passent l'hiver à moins de 10 cm de profondeur, dans le sol, sous les pierres ou les souches.

Apparence générale du corps: C'est un lézard robuste, costaud possédant des membres courts. Ils ont un très gros, assez petit queue (en comparaison avec les autres lézard dans la région), ils ont une petit mais tête désormais gros qui est arrondi.

Oeufs: Dans le cas d'une ponte (se passe plus souvent au sud) ils mesurent 10 x 8 à 12 x 10 mm et sont environ 1 à 12 (oeufs). Ils sont pondus sous des pierres, dans des trous, les oeufs sont souvent pondus dans des milieu moins humide que l'habitat des adultes. Ils sont pondus souvent en communauté avec d'autres femelles. Dans le cas d'un mis à bas (ce qui arrive le plus souvent dans le nord), ils donnent naissance à des petits lézard tout bien former et ils sont noirs.

Jeune: Ils mesurent 15 à 25 mm de long, ils sont très foncé parfois même noir.

Adulte: Ils sont habituellement marron olive ou marron foncé. Les mâles ont des flancs plus foncés que les femelles, parfois avec une ligne claire qui se trouve en haut des flancs, ils ont aussi plein de petits points, tâches at autre tout claire mais bordurer d'une couleur foncée sur le dos.

Les femelles sont plus uniforme et ont eux aussi les flancs foncés mais moins que les mâles, mais elles manquent les motifs clairs sur le dos et à la place de la ligne claire en haut des flancs, elles ont une ligne foncée.

Caractères biologiques :

Les accouplements ont lieu au printemps, dès la sortie des femelles.

Ces dernières gardent leurs 3 à 9 oeufs à l'intérieur de leur corps (on dit qu'elles sont ovovivipares).

Habitat

Le Lézard vivipare fréquente une grande diversité de milieux mais ceux-ci, d'une manière générale, sont des habitats frais ou légèrement humides. La dépendance de l'espèce pour ces milieux humides est davantage marquée au Sud de l'aire et à basse altitude.

Ainsi, les formes vivipare et ovipare occupent préférentiellement les prairies humides, les forêts humides, les landes hygrophiles, les formations végétales hydrophiles, les tourbières acides à sphaignes ou encore les formations herbacées du littoral, les abords ou les marécages. Le Lézard vivipare apprécie les lisières et fréquente donc les clairières, les bords de chemins forestiers ou encore les bordures de pâtures.

Moeurs

Ils sont actifs le jour. C'est un lézard terrestre, ils grimpent que rarement, mais quand ils le font, c'est pas trop en hauteur, seulement au cœur des buissons denses où ils sont vus à vers 30 à 50 cm au dessus du sol. Ils savent bien nager et utilisent ça souvent pour s'échapper des dangers. Ils se trouvent parfois dans des populations denses, parfois 1000 par hectare.

Alimentation

Ils se nourrissent des insectes.

Reproduction

Accouplement: Dans leur milieu habituelle.

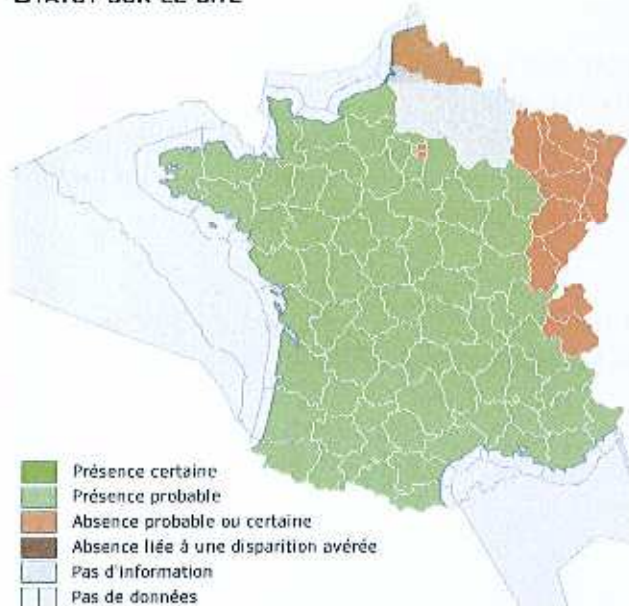
Oeufs: Pondus sous du bois, pierres, dans de la végétation.

Source: Reptiles et Amphibiens de France

. *Arvicola sapidus* (Campagnol amphibie)

=> Espèce évaluée, espèce réglementée, espèce protégée, espèce menacée.

STATUT SUR LE SITE



Statut de présence	Statut de reproduction	Source de la donnée	Date de dernière observation
Présence probable	Espèce reproductrice	Informateur : SCAP	



Nicolas Cayssiols

STATUT DE PROTECTION ET MENACE

Taxon protégé ou soumis à réglementation

de portée nationale	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : Article 2
---------------------	--

Taxon évaluée sur liste rouge:

Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009) : NT (pr. A4ce) (listé *Arvicola sapidus*)

Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2011) : VU (A2ace+4ace) (listé *Arvicola sapidus*)

Caractères diagnostiques :

Le campagnol amphibie est un petit rongeur qui mesure entre 28 et 35cm et pèse entre 150 et 280 grammes. Son pelage est brun foncé dessus, gris brun dessous.

Moeurs :

Alors que les petits rongeurs sont plutôt nocturnes, le campagnol amphibie est actif de jour comme de nuit, autant en été qu'en hiver. La saison de reproduction se situe de mars à octobre. L'accouplement a lieu dans l'eau ou à proximité immédiate. La gestation dure 3 semaines. On compte trois ou quatre portées par an, avec une moyenne de 3 à 4 petits par portée. La maturité sexuelle est atteinte à 5 semaines et la durée de vie varie de 2 à 4 ans. Les campagnols amphibies vivent par petits groupes familiaux.

Habitats concernés :

On le trouve au niveau des cours d'eau lents et des étangs où il creuse son terrier dans les berges.

Régime alimentaire :

Son régime alimentaire se compose essentiellement de plantes de berge telles que les joncs, les roseaux, les graminées...; il lui arrive aussi de se nourrir de certaines plantes aquatiques, il peut manger également des insectes, des écrevisses, des alevins, des amphibiens...

Etat des populations :

On le trouve dans la péninsule ibérique et en France, sauf dans les départements de l'Est, du Nord et en Corse. Son abondance réelle est cependant très difficile à apprécier car il est difficile

d'observer le campagnol amphibie ou même de trouver des indicateurs de présence. En effet, si on considère le régime alimentaire des chouettes effraies, la fréquence d'apparition du campagnol amphibie dans ses pelotes de réjection est très faible et presque toujours inférieurs à 0.1%. Aujourd'hui, malgré le peu d'études réalisées autour de cette espèce, tout laisse à penser qu'elle serait en nette régression. Son déclin serait dû à plusieurs facteurs:

- les campagnes d'empoisonnement des rats, des rats musqués et des rongeurs avec raticides et anticoagulants
- la concurrence avec le rat musqué et le ragondin
- la modification du milieu naturel (drainage, remblaiement des zones humides, rectification des cours d'eau, ...)
- la pollution...

Confusions possibles :

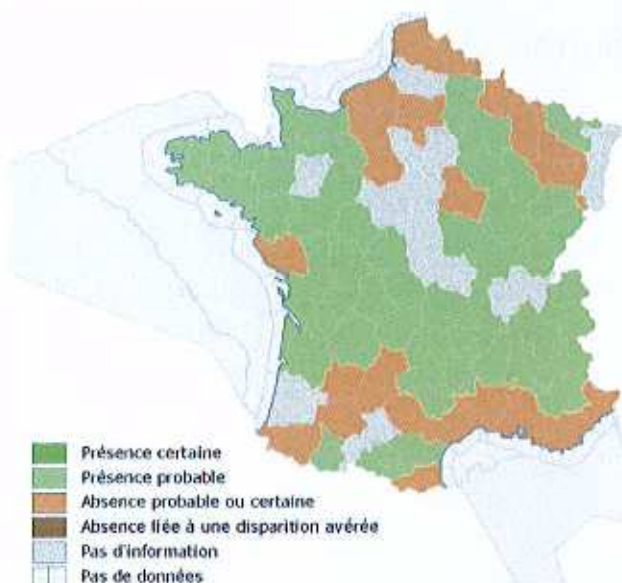
Confusion fréquente entre le jeune rat musqué.

Source: Eau et rivières

. *Maculinea alcon*

=> Espèce réglementée, espèce protégée.

STATUT SUR LE SITE



Statut de présence	Statut de reproduction	Source de la donnée	Date de dernière observation
Présence probable	Espèce reproductrice	Informateur : SCAP	



Nicolas Cayssiols

STATUT DE PROTECTION ET MENACE

Taxon protégé ou soumis à réglementation

de portée nationale	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3
---------------------	--

Caractères diagnostiques :

L'azuré des mouillères est un papillon de 17 à 19mm d'envergure. Les mâles ont le dessus des ailes bleu et le dessous gris avec des points noirs cerclés de blanc. Pour les femelles, les ailes sont brunes sur le dessus et grises sombre avec les mêmes points noirs sur le dessous.

Habitats concernés :

Le développement de l'azuré des mouillères est associé à une plante, la gentiane (*Gentiana pneumonanthe*), et un genre de fourmi rouge (du genre *Myrmica*) présents dans les milieux tourbeux.

Biologie et développement :

Ce papillon a un cycle de développement particulier: en juillet, la femelle de l'azuré dépose ses oeufs sur les pétales ou les feuilles de la gentiane, plante nourricière. Les oeufs éclosent et les chenilles se nourrissent des graines de ces fleurs. Trois semaines plus tard, elles tombent au sol et sont adoptées par les fourmis qui les ramènent dans leur fourmilière pour les nourrir. Les chenilles passeront tout l'hiver dans la fourmilière. L'été suivant, elles se transforment en chrysalide pour ensuite donner naissance au paillon.

Protection :

L'Azuré des mouillères est une espèce protégée au niveau national et citée dans les listes des espèces menacées d'Europe.

Pour que se maintienne cette espèce de papillon, il faut réunir plusieurs conditions:

- la densité des fourmilières doit être assez importante pour permettre l'adoption et l'alimentation des chenilles
- la hauteur de la végétation est également importante puisque la plupart de ces fourmis ne peuvent s'installer si la hauteur du couvert herbacée est trop haut ou trop bas.

Ainsi, l'abandon du pâturage conduit à la disparition des fourmis et par voie de conséquences, à

a disparition de l'Azuré des mouillères. La fermeture des milieux entraîne également la disparition de la gentiane des marais.

Confusions possibles :

Il y a en France, 3 autres espèces du genre *Maculinéa*: l'Azuré du Serpolet (*Maculinéa arion* (Linné, 1758)), l'Azuré de la Sanguisorbe (*Maculinéa teleius* (Bergsträsser, 1779)) et l'Azuré des Paluds (*Maculinéa nausithous* ((Bergsträsser, 1779)) qui ont toutes été retenues comme espèces de cohérence nationale Trame Verte et Bleue. Ces espèces ont une écologie et des paramètres de mobilité assez similaires à ceux de l'Azuré des mouillères. Cependant, les habitats sont différents.

Source: Réseau SAGNE Midi-Pyrénées - Tarn

. *Coenagrion mercuriale*

=> Espèce évaluée, espèce réglementée, espèce protégée, espèce menacée.

STATUT SUR LE SITE



Statut de présence	Statut de reproduction	Source de la donnée	Date de dernière observation
Présence probable	Espèce reproductrice	Informateur : SCAP	



Nicolas Cayssiols

STATUT DE PROTECTION ET MENACE

Taxon protégé ou soumis à réglementation

communautaire	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) : Annexe II
internationale	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) : Annexe II
de portée nationale	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3

Taxon évaluée sur liste rouge:

Liste rouge des insectes de France métropolitaine (1994) : E (listé *Coenagrion mercuriale*)

Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2011) : NT (listé *Coenagrion mercuriale*)

Description de l'espèce :

Adulte

Habitus de type zygoptère : forme gracile, abdomen fin, cylindrique et allongé, ailes antérieures et postérieures identiques.

Taille fine et grêle : abdomen de 19 à 27mm; ailes postérieures de 12 à 21mm. Tête à occiput noir bronzé avec une ligne claire en arrière des ocelles et des taches postoculaires nettes et arrondies. Ailes à ptérostigmas assez courts, arrondis et noirâtre.

Mâle : abdomen bleu ciel à dessins noirs disposés de la façon suivante: segment 2 avec une macule généralement en forme de U posé sur un élargissement très marqué partant de la base et ressemblant souvent à une tête de taureau, segments 3 à 6 et 9 à moitié basale, 7 et 10 en totalité noirs; segment 8 bleu. Cercoïdes légèrement plus longs que les cerques et mesurant plus de la moitié du 10ème segment, portant une dent apicale allongée et droite ainsi qu'une dent interne visible de dessus; cerques à pointe non redressées.

Femelle : bord postérieur du prothorax droit à chaque côté de la protubérance médiane. L'abdomen est dorsalement presque entièrement noir bronzé. Cercoïdes noirâtres.

Larve :

Habitus de type zygoptère: forme grêle et allongée, trois lammelles caudales.

L'identification des différents stades larvaires, y compris l'exuvie du dernier stade, est particulièrement délicate et requiert un matériel optique performant, une très bonne connaissance des critères taxinomiques des larves de zygoptères ainsi qu'un ouvrage d'identification récent.

Variations intraspécifiques :

Espèce très polymorphe dont plusieurs formes sont décrites; une seule d'entre elle constitue actuellement une sous-espèce valide.

Confusions possibles :

Source:

- Conservatoire Botanique National
- Cahier d'habitats Natura 2000

Dans les milieux aquatiques présentant divers types d'habitats (lotiques et lentiques), *C. mercuriale* peut passer inaperçu ou être confondu avec d'autres espèces du genre *Coenagrion* et avec *Enallagma cyathigerum* qui sont inféodés à des microhabitats différents. Dans les milieux spécifiques (ruisselets, ruisseaux, sources,...), *C. mercuriale* ne peut alors se trouver qu'avec *Coenagrion ornatum* (généralement bien plus rare et localisé) et être confondu avec cette dernière espèce, assez proche morphologiquement.

Caractères biologique :

Cycle : 2 ans

Période de vol : les adultes apparaissent en avril en région méditerranéenne, en mai plus au nord; la période de vol se poursuit jusqu'en août, parfois davantage dans le sud

Ponte : de type endophyte. La femelle accompagnée par le mâle (tandem) insère ses oeufs dans les plantes aquatiques ou riveraines (nombreuse espèces végétales utilisées). La femelle pénètre parfois entièrement dans l'eau y entraînant quelquefois le mâle.

Développement embryonnaire : l'éclosion a lieu après quelques semaines selon la latitude et l'époque de ponte. Sauf cas particulier, il n'y a pas de quiescence hivernale.

Développement larvaire : il s'effectue en 12 à 13 mues et, habituellement en une vingtaine de mois (l'espèce passant deux hivers au stade larvaire). Il est possible qu'il soit plus rapide en région méditerranéenne.

Caractères écologiques :

Habitats fréquentés : *C. mercuriale* est une espèce rhéophile à nette tendance héliophile qui colonise les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées et à minéralisation variable (sources, suintements, fontaines, résurgences, puits artésiens, fossés alimentés, drains, rigoles, ruisselets, et ruisseaux, et petites rivières, etc.) situés dans les zones bien ensoleillées (zones bocagères, prairies, friches, en forêt dans les clairières, etc.) et assez souvent en terrains calcaires, jusqu'à 1600m d'altitude. La végétation est constituée par les laïches, les joncs, les glycéries, les menthes, les berles, les callitriches, les cressons, les roseaux... Cette espèce se développe également dans des milieux moins typiques comme les exutoires des tourbières acides, des ruisselets très ombragés (bois, forêts), des sections de cours d'eau récemment curées ou parfois dans de eaux nettement saumâtres. *C. mercuriale* peut passer inaperçu du fait de la discrétion de ses habitats larvaires et des effectifs.

Les larves se tiennent dans les secteurs calmes parmi les hydrophytes, les tiges ou les racines des hélophytes et autres plantes riveraines.

Répartition géographique :

Europe moyenne et méridionale: Grande Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France, Allemagne, Suisse, Pologne, Autriche, Slovaquie, Roumanie, Italie, Espagne et Portugal.

Afrique du Nord: Maroc, Algérie et Tunisie.

C. mercuriale est répandue en France, parfois même localement abondant. Il semble cependant plus rare dans le nord du pays.

L'espèce est absente de Corse.

Evaluation et état des populations, menaces potentielles :

Evolution et état des populations: En Europe, on constate la régression ou la disparition de l'espèce dans de nombreux pays, principalement aux limites nord de son aire de répartition, mais également en Allemagne et en Suisse. En France, *C. mercuriale* est assez largement répandue et ses effectifs peuvent s'avérer relativement importants dans certaines régions.

Menaces potentielles : comme la majorité des odonates, *C. mercuriale* est sensible aux perturbations liées à la structure de son habitat (fauchage, curage des fossés, piétinement, etc.) à la qualité de l'eau (pollutions agricoles, industrielles et urbaines) et à la durée de l'ensoleillement du milieu (fermeture, atterrissement).

2.4 LES POTENTIALITÉS DU SITES

Les données ci-dessus proviennent d'une extraction de la base de données de l'INPN et de la DREAL Midi-Pyrénées. Il s'agit de contact réalisés à l'échelle de la commune de St-Léons et en aucun cas d'études fines réalisées à l'échelle des zones destinées à connaître un changement de destination du fait de l'élaboration de la Carte Communale, passage du RNU (Règlement National d'Urbanisme) à un zonage N (zone Naturelle).

Cependant, compte tenu de l'écologie des habitats et des espèces visées dans le Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation «Tourbières du Lévézou», le projet de Carte Communale ne portera pas atteinte aux populations de faune et de flore répertoriées.

D'une part la municipalité de St-Léons a pris, très en amont, le parti de prendre en considération la problématique Natura 2000. Ainsi, l'ensemble des secteurs rendus constructibles au titre du projet de Carte Communale, ont été prévus en dehors des périmètres de la Zone Spéciale de Conservation.

Par ailleurs, les aménagements que prévoit la zone N, à l'intérieur de la Zone Spéciale de Conservation pourront être:

- soit de la réfection ou de l'extension de

constructions existantes, hors à ce jour seul un bâtiment agricole est répertorié (sur le site de la plaine des Rauzes),

- soit de l'adaptation, du changement de destination de constructions déjà existantes hors aucun bâtiment pouvant accueillir ce type d'aménagements n'est recensé,

- soit «des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantés et **qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière ou à la mise en valeur des ressources naturelles**».

Le règlement associé à la zone N d'une Carte Communale, tient donc compte de la valeur environnementale des territoires et leur préservation, à travers la condition qui stipule que tout projet autorisé en zone N, ne pourra être accepté que s'il ne porte atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Le zonage établi pas la Carte Communale, n'apporte donc pas de contraintes supplémentaires, comparativement au RNU, quand à la sauvegarde du site ZSC «Tourbières du Lévézou» dans sa globalité, au-delà des seuls sites répertoriés à l'échelle communale.

Extrait du RNU

art R111-14

«En dehors des parties urbanisées des communes, le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature, par sa localisation ou sa destination :

a) A favoriser une urbanisation dispersée incompatible avec la vocation des espaces naturels environnants, en particulier lorsque ceux-ci sont peu équipés ;

b) **A compromettre les activités agricoles ou forestières**, notamment en raison de la valeur agronomique des sols, des structures agricoles, de l'existence de terrains faisant l'objet d'une délimitation au titre d'une appellation d'origine contrôlée ou d'une indication géographique protégée ou comportant des équipements spéciaux importants, ainsi que de périmètres d'aménagements fonciers et hydrauliques;»

RNU 111-15

Le permis ou la décision prise sur la déclaration préalable doit **respecter les préoccupations d'environnement** définies aux articles L.110-1 et L.110-2 du code de l'environnement. **Le projet peut n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si, par son importance, sa situation ou sa destination, il est de nature à avoir des conséquences dommageables pour l'environnement.**

L110-1 CE

I. - Les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, la qualité de l'air, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation.

II. - Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement dura-

ble qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs [...].

3. Incidences du projet d'élaboration de Carte Communale

Il est important de repréciser que la présente étude d'incidence ne concerne qu'une portion du site Natura 2000: ZSC «Tourbières du Lévézou», code FR7300870, 22% du site se trouve sur le territoire communal (4 tourbières sur les 18 qui composent le site faisant l'objet de la présente étude).

3.1 PROJET DE CARTE COMMUNALE: INCIDENCES DIRECTES

Le projet de Carte Communale ne prévoit aucune intervention sur le site ZSC «Tourbières du Lévézou», et le nouveau zonage, zone N n'entraînera pas de destruction directe de flore ou de faune.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est important de faire preuve d'une certaine autorité vis-à-vis des porteurs de projets en charge des projets d'aménagements fussent-ils privés ou publics. En effet, par expérience des aménagements fonciers, nous avons remarqué qu'à partir du moment où on veut bien les rechercher, on trouve régulièrement des solutions pour préserver les espaces naturels qui font partis du paysage et qui participent activement à l'expression de la biodiversité.

De plus, lorsque des projets d'aménagement concernent un site Natura 2000, en plus d'un dossier d'évaluation des incidences au titre de la Directive Habitats (voir Natura 2000), une

étude d'impact doit être réalisée et cela de manière itérative. La nécessité d'une étude d'impact concerne certain type d'aménagements, souvent de grande ampleur tel que le stipule la circulaire n° 93-73 du 27/09/93 prise pour l'application du décret n° 93-245 du 25 février 1993 relatif aux études d'impact et au champ d'application des enquêtes publiques et modifiant le décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 et l'annexe au décret n° 85-453 du 23 avril 1985

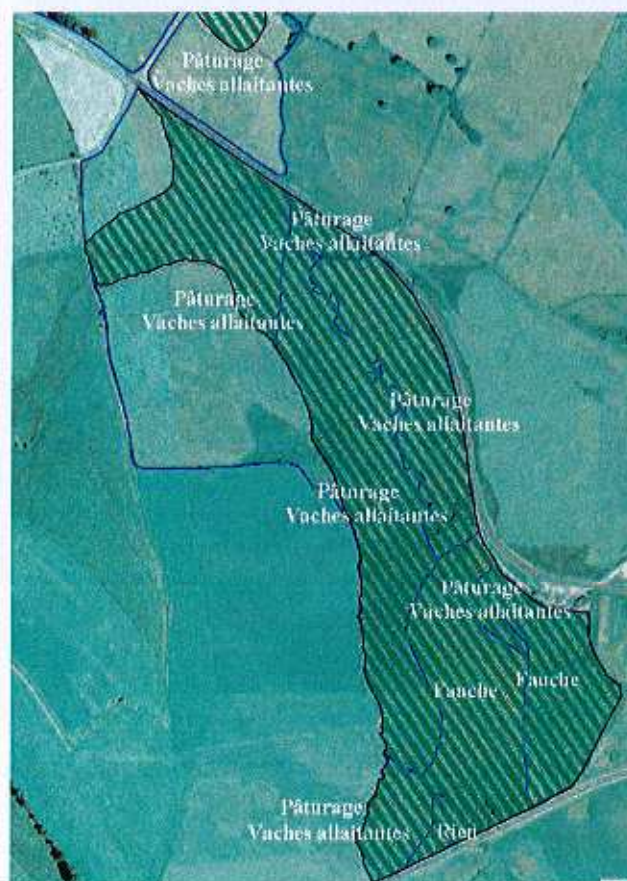
Actuellement, l'ensemble des parcelles constituant le site ZSC sur le territoire communal de St-Léons, sont des propriétés privées, exploitées à des fins agricoles, sachant que le site de la plaine des Rauzes a été en parti acquis par le Conseil Général, dans le cadre de sa politique d'Espaces Naturels Sensibles, où un plan de gestion spécifique a été élaboré et est rentré en vigueur en 2004.

D'une manière générale, il s'agit essentiellement de pratiques agricoles liées à du pâturage bovin, voire équin (*cf. cartographies ci-dessous*).

Cartographie des pratiques agricoles: Agla-dières



Cartographie des pratiques agricoles: Plaine des Rauzes



Cartographie des pratiques agricoles: Po-mayrols



Cartographie des pratiques agricoles: moulin de Salèlle



3.2 PROJET DE CARTE COMMUNALE: INCIDENCES INDIRECTES

Le projet est susceptible d'avoir à termes des incidences sur certains espaces d'intérêt communautaire. En effet, la zone N, au même titre que le RNU, permet entre autre la construction ou l'extension de bâtiments d'activité agricole, pastorale ou forestière, «dans la mesure où cela ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages [...]»; ce qui est le cas du bâtiment d'activité agricole présent dans le périmètre du site Natura 2000 (plaine des Rauzes). Ce type d'aménagement, pourrait entraîner une diminution des surfaces du site et influencer sur la stabilité des milieux, notamment en terme de fonctionnement, néanmoins, dans le cas inverse, à savoir l'arrêt de l'activité (pâturage) pourrait occasionner la disparition du milieu par un phénomène d'enfermement. En effet, la pâturage lorsqu'il est adapté, participe au maintien des populations en place, en limitant la colonisation du milieu par des plantes arbustives plus compétitives.

En effet, ces milieux nécessitent des conditions écologiques à la préservation ou à la restauration du site.

Notons, que pour chacune des tourbières recensées sur le territoire communal de St-Léons, le DOCOB met en avant un certain nombre de

préconisations à adopter afin de préserver, protéger, valoriser ces sites; préconisations qui ont été faites directement auprès des propriétaires et/ou exploitants au moment de la réalisation du DOCOB.

De plus, à ce jour, l'ADASEA poursuit ses inventaires et retourne sur les sites Natura 2000, afin d'établir un état des lieux, ce qui lui permet de rencontrer ou contacter le propriétaire ou l'exploitant, et de le conseiller pour si nécessaire restaurer le site et/ou améliorer ses pratiques de gestion du site (rôle de conseil et de suivi).

3.3 MESURES POUR SUPPRIMER, RÉDUIRE LES INCIDENCES DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPÈCES

3.3.1 Rappel

Les zones constructibles retenues par le projet de Carte Communales de St-Léons n'intersectent pas avec le périmètre Natura 2000.

En effet, le projet de Carte Communale, prévoit un classement en zone N sur l'ensemble de son territoire communal, hormis le bourg de St-Léons et deux hameaux; Bouscayrols et La Glène, classés en zone U, qui sont éloignés du site d'étude, en aval par rapport aux différents cours d'eau et sur des bassins versants différents. Il nous semble donc évident que le projet n'aura pas d'incidence directe notable sur l'ensemble du site ZSC, même au-delà des limites du territoire communal de St-Léons.

Cependant, la municipalité a tenu à rappeler les préconisations qui ont été faites au sein du DO-COB, pour chacune des tourbières désignées au titre du site Natura 2000.

3.3.2 Conditions écologiques nécessaires à la préservation ou à la restauration du site

Tourbière de Pomayrols

Ensemble tourbeux composé d'une mosaïque de tourbières, prairie humide, et bois tourbeux. Le site reçoit des influences calcaires: on retrouve localement des espèces calcicoles (orchidées et ériophorum latilfolium). La physionomie du site est relativement hétéroclite: zones boisées, zones en voie de fermeture, zones sous influence calcaire.... L'agriculteur qui exploite des parcelles en vente d'herbe appartenant à un propriétaire privé. Les deux parcelles sont largement sous pâturées; l'une d'entre elles (bois tourbeux) est en voie de colonisation par l'aulnaie. Le propriétaire envisage d'exploiter la tourbe et de créer un lac. Sur les parcelles exploitées il serait opportun d'accentuer la pression de pâturage et d'envisager une fauche annuelle avec exportation de la matière sèche. Les aulnes pourraient être régulés par un abattage sélectif sur 5 ans pour une moyenne d'abattage de 1 arbre sur trois pour ne pas trop structurer le sol.

Tourbière d'Agladières

Cette tourbière, en bon état hydrologique semble en voie d'atterrissement du fait d'un sous pâturage très sensible auquel il faudrait remédier par une incitation à une durée de pâturage plus longue. La pâture est assurée par des chevaux (un ou parfois plusieurs). Dans tous les cas, la pression de pâturage ne semble pas assez forte et le site tend à être envahi par des arbustifs. La concurrence vitale que se livrent les plantes induit un faciès de «hautes herbes» (Canche cespiteuse). On peut parler d'une première réaction à l'abandon des pratiques traditionnelles. Toutefois rien d'alarmant à ce jour, une mise à l'herbe régulière, ou sur une longue période (si le pâturage doit être assuré par un seul cheval) doit suffire à stratifier la végétation.

Tourbière de la Plaine des Rauzes

Comme on l'a dit précédemment, ce site a été en partie acquis par le Conseil Général, dans le cadre de sa politique d'Espaces Naturels Sensibles. Un plan de gestion spécifique a été élaboré et est rentré en application courant 2004.

Tourbière du Moulin de Salèlle

Prairie humide drainée depuis plusieurs années par des ciels ouverts. L'ensemble du site est entretenu par le pâturage. Le pâturage est associée à la fauche. Aucune fertilisation n'est apportée sur le site. Une bonne gestion du site pourrait se faire par un girobroyage ou une fauche par exportation de la matière sèche de manière annuelle. Les fossés de drainage ne doivent pas être récurés. Une attention particulière doit être apportée à la station d'Iris de Sibérie. A cet effet, la fauche peut être retardée pour lui permettre d'effectuer un cycle végétatif complet. La mise en place d'exclos pour protéger la station à Iris est une autre solution envisageable.

3.4 ANALYSE DES MÉTHODES UTILISÉES POUR ÉVALUER LES INCIDENCES DU PROJET SUR LE SITE AINSI QUE LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Pour évaluer les incidences du projet sur le site ZSC, nous avons réalisé une sortie de terrain au moment du diagnostic territorial conjoint à l'élaboration de la Carte Communale, au cours duquel nous avons parcouru l'ensemble des hameaux et lieux dits concernés par le projet.

De plus, nous avons contacté l'ADASEA de l'Aveyron, afin de l'interroger sur ces connaissances en matière de tourbières notamment au travers sa réalisation de l'Atlas des zones humides qu'elle a réalisée sur les territoires de l'Aubrac et du Lévézou, bien que le territoire de St-Léons n'en fasse pas partie.

De même, nous avons collationné plusieurs ouvrages dont les références figurent dans la bibliographie présentée ci-après.

3.5 CONCLUSIONS SUR L'ATTEINTE PORTÉE PAR LE PROJET DE CARTE COMMUNALE SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE NATURA 2000: ZSC «TOURBIÈRES DU LÉVÉZOU»

Le projet de Carte Communale n'entraînera pas de perturbations directes sur les espèces de végétales ou animales concernées par la directive «Habitats».

En revanche, tout projet consommateur d'espace, des perturbations sont susceptibles d'affecter l'équilibre de ces habitats et les espèces qui y sont inféodées. Tout comme l'arrêt du pâturage actuellement pratiqué qui pourrait pousser à l'enfermement de ces milieux à travers la colonisation des sites par des espèces végétales arbustives plus compétitives, qui faute de «prédateur» ici le pâturage, limite aujourd'hui leur progression.

Un pâturage trop faible va provoquer une fermeture du milieu qui évoluera du stade de lande au stade de forêt. Le sur-piétinement d'une zone peut quant à lui provoquer la disparition de peuplements végétaux (les sphaignes par exemple). Il est à noter également que les ovins, bovins et équins ne vont pas agir de la même façon sur le milieu par leur abroustissement. Les ovins ont une action qui permet le maintien d'une végétation rase mais ils ne détruisent généralement pas de manière irréversible les

peuplements végétaux. Ils peuvent être utilisés par exemple pour un objectif de maintien des espèces héliophiles sensibles au piétinement. Leur sélectivité doit être palliée par la fauche de leur refus. Les équins ont une action (poids et choix d'un parcours alimentaire), qui va favoriser les formations pionnières (dans la mesure où le chargement reste faible). Les bovins peuvent avoir un effet néfaste sur les petites zones humides (sûrement à cause du poids). Ils peuvent, conduits temporairement et sous réserve d'une charge faible, permettre de contrer l'envahissement par certaines plantes opportunistes (joncs et molinie).

Néanmoins, en règle générale, l'état de conservation des tourbières sur les zones d'estives est bon.

De plus, la charte Natura 2000, lorsque l'on en est signataire, impose des engagements précis selon le type d'habitat considéré, engagements portant essentiellement sur des pratiques à ne pas employer pour permettre le maintien de ces habitats d'intérêt communautaire.

3.6 RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Le projet d'élaboration de Carte Communale ne nous semble pas porter atteinte au site Natura 2000 ZSC «Tourbières du Lévézou» code FR7300870, que ce soit au niveau des habitats, de la flore et de la faune identifiés.

Par ailleurs, une attention particulière devra être portée lors d'un dépôt de permis de construire à proximité ou au sein du périmètre du site, afin de veiller au respect du règlement attaché à la zone N, mais surtout à la préservation de ces milieux tel que le stipule le code de l'urbanisme mais aussi le code de l'environnement.

En effet, pour la gestion des sites Natura 2000 - directive «Habitats», l'approche française prévoit ainsi la possibilité pour les opérateurs techniques de mettre en place des contrats Natura 2000 avec les différents acteurs (agriculteurs, propriétaires, chasseurs, forestiers, associations, etc.) du site.

Le contrat définit la nature et les modalités des aides de l'État et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Par exemple :

- fauche d'entretien avec exportation de la matière organique coupée ;
- contrôle de la prolifération des joncs ;
- pâturage extensif ovin / bovin ;
- entretien ou création de mares ;

- curages de fossés ;
- entretien ou création de haies ;
- etc.

«La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

3.7 BIBLIOGRAPHIE

- DOCOB de la zone spéciale de conservation

Tourbières du Lévézou, site FR7300870.
Document de synthèse réalisé par l'ADASEA Aveyron

- Atlas des zones humides de l'Aubrac et du Lévézou - Département de l'Aveyron.

Document réalisé par l'ADASEA Aveyron, l'ONEMA, et d'autres partenaires, 2008

- DREAL Midi-Pyrénées

- Corine Land Cover / Carmen

- Code de l'urbanisme et code de l'environnement

- Consultation du site Telabotanica

- Réseau SAGNE Midi-Pyrénées - Tarn

- Eau et rivières

- Reptiles et Amphibiens de France

- Conservatoire Botanique National

- l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel)

- Principes de gestion du Conseil Général

- Service du patrimoine naturel du Museum national d'Histoire naturelle

- Cahiers d'habitats Natura 2000

ANNEXE 1

Arrêté du 26 décembre 2008, portant désignation du site Natura 2000 «Tourbières du Lévézou».

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de
l'aménagement du territoire

NOR : DEVN0820512A

Arrêté du **26 DEC. 2008**

**portant désignation du site Natura 2000
Tourbières du Lévezou
(zone spéciale de conservation)**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et la secrétaire d'État chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 13 novembre 2007 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 28 mars 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes, des établissements publics de l'Etat et des organismes consulaires concernés,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Tourbières du Lévezou » (zone spéciale de conservation FR7300870) l'espace délimité sur les cinq cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de l'Aveyron :

Canet-de-Salars, Castelnau-Pégayrols, Curan, Saint-Beauzély, Saint-Laurent-de-Lévezou, Saint-Léons, Salles-Curan, Ségur, Vézins-de-Lévezou.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 Tourbières du Lévezou » figure en annexe au présent arrêté.

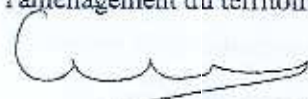
Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de l'Aveyron, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

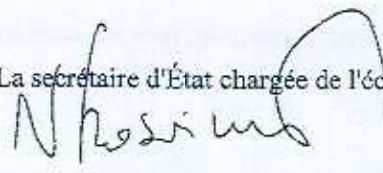
Fait à Paris, le **26 DEC. 2008**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie,



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR7300870
Tourbières du Lévezou
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

- 4030 Landes sèches européennes
- 6230 * Formations herbues à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- 6520 Prairies de fauche de montagne
- 7110 * Tourbières hautes actives
- 7120 Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
- 7140 Tourbières de transition et tremblantes
- 7150 Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion*

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères, Amphibiens et reptiles, Poissons, Invertébrés, Plantes

aucune espèce mentionnée

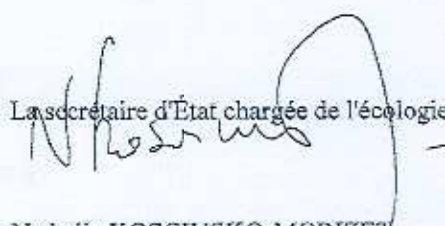
* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement

Fait à Paris, le 26 DEC. 2008

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire


Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie


Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET